

# MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 octobre 2021

Absents : Anne-Gaële ESCUDIE a donné pouvoir à Rosalie POZZO, Corinne TORRES et Luc BASTIANI.

1 - Projet de plantation d'arbres dans les Gorges de Chastillon;  
Monsieur Mickaël Miholic (agent ONF) vient présenter les modifications à prendre en compte au niveau du plan de financement du projet de plantation dans le cadre de la demande de subvention au titre du Plan de relance.

B Clap souligne que les plants sont garantis sous réserve de la mise en place du système de protection qui représente une part importante du coût de l'opération.

C Varagnac demande si la commune devra faire un suivi de ces plantations dans les années à venir. M Miholic répond qu'il faudra prévoir un suivi d'entretien sur les plantations et propose d'établir un devis estimatif pour évaluer le coût annuel de ce suivi.

S Laval suggère de prendre connaissance du coût prévisionnel de ces travaux d'entretien avant de se prononcer favorablement ou non pour l'ensemble du projet. Le vote est donc remis au prochain conseil municipal.

2 - Achat de la parcelle G 516 à madame Belgrano et monsieur Cauvin pour un montant de 2600€.

Voté à l'unanimité.

3 - Renouvellement de la convention "dispositif petits déjeuner à l'école" pour l'année 2021/2022. L'Éducation Nationale a versé 1800€ à la commune pour l'année scolaire 2020/2021 dans le cadre de cette convention.

Voté à l'unanimité.

4 - Demande d'un local par monsieur César Nigris qui a créé son entreprise de maçonnerie sur la commune;

Le local à Fontaine Basse étant occupé par le matériel du service technique, S Laval suggère de lui proposer la location du hangar situé quartier Le Villard. Une décision sera prise lors du prochain conseil selon sa réponse.

Demande d'un local par madame Elodie Masson pour y développer un atelier de transformation alimentaire;

L'assemblée estime qu'un tel local nécessite des règles d'hygiène strictes avec un accès à l'eau et à l'électricité, la commune ne peut actuellement pas répondre favorablement à sa demande.

5 - Après renseignements pris, le ~~de~~ garage Cortez§ Fils, peut mettre à la casse les véhicules abandonnés et déclarés à l'état d'abandon gratuitement pour la commune. Deux véhicules sur la commune sont concernés par cette mesure.

6 - Location appartement 18 place du Vieux Lavoir; annule et remplace la délibération du 27 août dernier qui n'était pas à l'ordre du jour;  
S Laval indique qu'il a donné l'autorisation à madame Brojtman de stocker un fauteuil roulant dans le local du 1er étage de la salle culturelle devant l'ascenseur, et d'utiliser celui ci pour faciliter l'accès à son logement.

Il précise que madame Brojtman s'est engagée à vider le local commercial au 31 décembre de cette année au plus tard. Il propose de louer le 1er étage du bâtiment à madame Brojtman pour un loyer mensuel de 250€ à compter du 1er janvier 2022 ou avant si le local commercial du rez-de-chaussée, cédé à la commune est vide de toute occupation. Il conviendra de préciser dans le bail que ce logement n'est pas conforme aux normes handicapées.

Vote;

Contre: 2

Abstentions : 3

Pour : 4.

B Clap demande quelle sera l'utilisation future du rez de chaussée à l'emplacement de l'ancien magasin "Au risque d'aimer".

S Laval souhaiterait mettre en place un espace mixte alliant une information touristique et une activité artisanale afin de valoriser la commune. La CCLGV est d'accord pour installer un point d'information touristique sur la commune de Trigance et ce local correspond parfaitement à cet usage.

Messieurs Bernard et Varagnac indiquent qu'il faudra prévoir les branchements d'un compteur d'eau et d'électricité et B Clap souligne l'importance d'isoler le plancher bois entre le rez de chaussée et l'appartement du 1er étage.

6 - Approbation de la Modification Simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme;

Voté à l'unanimité.

C Varagnac signale une erreur dans le document n°4.1.3 "prescriptions graphiques réglementaires" concernant la dénomination du puits de la Rougrière qui est appelé puits Neuf.

Questions diverses;

Pour faire suite à la discussion lors du conseil municipal du 27 août dernier, relative au rocher rue AM Demandolx qui a tendance à se détacher de la paroi; monsieur Varagnac fait un compte rendu de la visite de monsieur Morel de la société Face Sud qui s'est rendu sur place pour évaluer le risque de chute.

Un devis détaillé de 24 000€ a été fourni avec plusieurs photos illustrant les points d'ancrage et les filets qui pourraient être installés pour sécuriser la barre rocheuse. Cette opération sera à prévoir sur le budget de l'année prochaine.

En 2022, une subvention pourrait être demandée dans le cadre de cette opération au Département au titre de la répartition du produit des amendes de police.

M Bernard propose de faire contrôler également les câbles de sécurisation situés sous le château installés en 2007.

S Laval informe les conseillers de la visite de l'entreprise Antéa Group qui a fait le tour du village avec le 1er et le 2ème adjoint afin d'effectuer une étude sur le réseau pluvial.

La commune est dans l'attente d'un devis pour cette étude.

B Clap suggère de vérifier si la gestion du pluvial n'est pas une compétence de la communauté de commune ou du GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). S Laval prendra des informations lors d'une prochaine réunion à la CCLGV.

Projet d'installation d'une aire de jeux;

S Laval détaille les devis fournis par une entreprise. Dans le cadre de ce projet, la commune pourrait acquérir une parcelle quartier St Esprit ou, comme le suggère M Bernard, prévoir son implantation sur une parcelle communale en dessous du parking Saint Roch. Des travaux de terrassement, dalle en béton et clôture de protection devront être prévus pour une telle installation.

Les devis présentés étant très élevés les conseillers demandent de se renseigner auprès d'autres prestataires.

G Suzan propose d'améliorer l'aménagement du sentier d'interprétation pour le rendre plus ludique.

Jeux d'enfants dans la cour de l'école;

S Laval détaille également les devis reçus, la structure proposée paraît surdimensionnée par rapport à l'espace disponible. G Suzan indique que la plupart des écoles a tendance à supprimer ces structures pour des questions de responsabilité et de sécurité. Il propose plutôt de revoir l'agencement global de la cour d'école. La question sera réétudiée quand d'autres devis seront fournis.

G Suzan, en charge de la mise à jour du site, incite l'assemblée à consulter le nouveau site internet de la commune [trigance.fr](http://trigance.fr) et de lui faire remonter les remarques.

C Varagnac indique qu'il était présent à la manifestation du samedi 23 octobre à Comps pour le maintien de la Poste. En effet à compter de janvier 2022, la Poste de Comps deviendra une Agence Postale communale. Il propose de voter une motion condamnant cette fermeture.

La motion est adoptée par l'ensemble des membres présents.

Le distributeur de billets aussi pourrait être supprimé dans les années à venir, M Bernard précisant que celui de Comps a été financé par le conseil départemental.

La séance est levée à 16h20.

Vu pour être affiché le 27 octobre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 27 octobre 2021

Le Maire

